



Arrêté n°2024-09-09
Réglementation provisoire d'autorisation d'occuper le
domaine public et réglementation au stationnement :
8 bis chemin de la Creuse
Du 15 octobre 2024 au 15 novembre 2024

Le Maire de la commune de LIMAS,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;
- Vu le Code de la Route ;
- Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Considérant que la section concernée est située en agglomération,

Considérant les travaux programmés par l'entreprise Christophe, 243 montée Saint Eloi Liergues 69400 Porte des Pierres Dorées, consistant en : Pose d'un échafaudage pour joints de pierres sur façade chez Mme Annie CINQUIN, 8 bis chemin de la Creuse.

Considérant que pour assurer le bon déroulement de ces travaux, il est nécessaire de réglementer provisoirement le stationnement des véhicules sur la voie de circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du mardi 15 octobre 2024 au vendredi 15 novembre 2024 de 08h à 17h : chemin de la Creuse au n°8 bis.

- Installation de panneaux de signalisation indiquant l'installation de l'échafaudage et interdiction de stationner le long de la façade,
- L'accès aux propriétés riveraines sera maintenu en permanence ainsi que le libre passage des véhicules sanitaires et de sécurité.

ARTICLE 2 : La signalisation temporaire de travaux et interdiction de stationner sera implantée conformément aux textes en vigueur par l'entreprise Christophe, sous son entière responsabilité.

ARTICLE 3 : Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et d'effectuer la réfection à l'identique des éventuels dommages pour lesquels il serait tenu pour responsable.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché sur le lieu des travaux et aux lieux habituels d'affichage.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Commissariat de Police de Villefranche,
- Police Municipale,
- Entreprise Christophe
- Mme Annie CINQUIN

Limas, le 24 septembre 2024
Michel THIEN
Maire,

